

**RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à la question Jacques-André Haury**

sur la date de la mise en votation de l'initiative "Ecole 2010 – sauver l'école"

Rappel

Le 23 mars 2010, le député Jacques-André Haury a déposé la question écrite suivante:

L'initiative "Ecole 2010 – sauver l'école" a été déposée le 25 janvier 2008. La Constitution vaudoise, en son article 82, précise que l'Initiative doit être soumise au vote dans les deux ans qui suivent son dépôt. Si le Grand Conseil décide de lui opposer un contre-projet, ce délai est prolongé d'une année. Telle a été sa décision sur cette initiative.

Dans le cas présent, le délai constitutionnel pour soumettre cette initiative au peuple échoit au dernier dimanche précédant le 25 janvier 2011, c'est-à-dire le dimanche 23 janvier 2011.

L'usage veut que le Conseil d'Etat fasse généralement coïncider les dates des votations cantonales avec celles des votations fédérales. J'ai donc l'honneur de poser la question suivante:

Le Conseil d'Etat entend-il soumettre l'Initiative "Ecole 2010 – sauver l'école" au peuple vaudois le dimanche 28 novembre 2010 (dernière date de votation fédérale compatible avec le délai constitutionnel) ou le dimanche 23 janvier 2011 (terme du délai constitutionnel) ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse.

Lausanne, le 23 mars 2010

Réponse

Suite au délai accordé par le Grand Conseil pour l'élaboration d'un contre-projet à l'initiative susmentionnée, l'initiative "Ecole 2010 – sauver l'école" pourrait être soumise au peuple soit le 28 novembre 2010 puisque la dernière votation fédérale avant l'échéance du délai de votation de l'initiative aura lieu ce jour-là, soit le 23 janvier 2011, dernier dimanche avant cette échéance.

L'avant-projet de loi sur l'enseignement obligatoire a été mis en consultation du 20 novembre 2009 au 12 mars 2010. Actuellement, la rédaction du projet de loi est en cours. Ce projet sera soumis au Conseil d'Etat puis au Grand Conseil. Il ne serait guère raisonnable d'envisager une votation le 28 novembre prochain, ne serait-ce que par respect pour le travail du Grand Conseil et de ses commissions.

La deuxième solution envisagée pourrait consister en l'organisation d'une votation spécifique sur cet objet, le dimanche 23 janvier 2011. Or on sait que l'organisation d'une votation cantonale coûte un

demi-million de francs. Le Conseil d'Etat souhaite éviter cette dépense importante. Il vise donc la votation sur l'initiative et son contre-projet le 13 février 2011, date de la prochaine votation fédérale la plus proche du 25 janvier 2011, échéance du délai pour soumettre cet objet au peuple, et s'efforcera de permettre au Grand Conseil de disposer du temps normalement nécessaire au traitement parlementaire de l'objet dans ce délai.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 21 avril 2010.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean